



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaient absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'enrichissement du fonds napoléonien du département des arts graphiques et en vu de la création du musée napoléonien, l'association des Amis du Palais Fesch souhaite faire le don de deux œuvres :

- une aquarelle de Jean-Baptiste Geoffroy (1769-1845) présentant une *Vue du jardin des Tuileries*, vers 1800, signée de l'auteur.

Cette vue, encadrée sous verre, montre depuis le jardin, les pavillons avant la destruction par incendie suite aux événements de la Commune de Paris en 1871. Seuls les pavillons Flore et Marsan ont résisté. Les Tuileries étaient la résidence Impériale sous le second Empire. Napoléon III fit des transformations afin que les Tuileries et le Louvre soient réunis.

Le cabinet des arts graphiques possède quatre témoignages photographiques du site après destruction, il sera fort intéressant d'y associer la vue de ce qui existait avant.

- La cérémonie du *Mariage de Napoléon III et Eugénie* immortalisé par Félix Philippoteaux (1815-1884) dans un dessin au crayon gouaché de blanc. Ce dessin sur bristol est un modèle pour une gravure d'Edouard Follet. Philippoteaux représente les deux époux, à genoux, tête baissée, recevant les sacrements du mariage. Eugénie, coiffée d'un diadème, est vêtue d'une grande robe blanche en dentelle. Louis-Napoléon, en costume d'officier, porte le collier de chevalier de l'ordre de la Toison d'or et les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur. Debout derrière eux se tiennent Félix Baciocchi, premier chambellan et le prince Jérôme-Napoléon, cousin germain du nouvel empereur. Les piliers de Notre-Dame ainsi que d'immenses lustres en cristal complètent le décor où s'est entassée une foule de spectateurs privilégiés.

Félix Philippoteaux, qui fut l'élève de Léon Cogniet, se fit une spécialité des grandes scènes de batailles. Plusieurs de ses œuvres, souvent gigantesques, ornent la galerie des batailles à Versailles. Il fut également un illustrateur recherché et participa à de nombreux ouvrages.

Cette œuvre complètera le fonds napoléonien des arts graphiques auquel il manquait un témoignage de l'union entre l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie.

(Ci-joints les visuels)



Jean-Baptiste Geoffroy (1769-1845) *Vue du jardin des Tuileries, vers 1800*



Félix Philippoteaux (1815-1884) du *Mariage de Napoléon III et Eugénie*

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le don par l'association des Amis du Palais Fesch de deux œuvres au profit du palais Fesch pour enrichir le fonds napoléonien

D'autoriser Monsieur Le maire à signer tous les documents relatifs à ce don.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 10 mars 2017 ;

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Le don par l'association des Amis du Palais Fesch de deux œuvres au profit du palais Fesch pour enrichir le fonds napoléonien

AUTORISE

Monsieur Le maire à signer tous les documents relatifs à ce don.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017
Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

